



Depuis le 1er mars 2025, l'indemnisation des fonctionnaires titutaires et contractuels pendant les trois premiers mois d'un congé de maladie ordinaire

est passé de 100 % à <mark>90 %</mark> du traitement indiciaire.

Notre calculette de simulation : https://www.unsa-fp.org/calculette-carence\_FPH\_2025.php

## **LES BONS PLANS**

L'uNSa est un des administrateurs du C.G.O.S.

Après avoir fait la mise à jour de votre dossier NATTENDEZ DAS pour faire de l'ATTENDEZ DAS pour faire de l'ATTEND Après avoir fait la mise à jour de votre dossier, N'ATTENDEZ PAS pour faire vos demandes de prestations : elles seront traitées par le CGOS qui actualisera vos 🙌 droits en priorité.

Astuce pour suivre les délais de traitement : https://www.cgos.info/6/delais-traitement

## **ACTUALITÉS**

annunum 5 mai

Journée internationale AL. AL. des sages-femmes

Fête internationale des availleuses et travailleurs

dimanche 25 mai: Fête des mères





Journée internationale des infirmières et infirmiers 



Journée de mobilisation dans la fonction publique







## RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX

L'uNSa, des professionnels à votre service, conseils et accompagnement au quotidien tout au long de votre carrière.



